

Objet : Acceptation du don d'un piano Pleyel par Madame Léopoldine Schwarz au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 29 avril 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2014-04-06 du 10 avril 2014, portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Madame Léopoldine Schwarz, demeurant 18 Résidence Le Bois du Four à Neauphle-le-Château (78), a souhaité faire don d'un piano ¼ de queue Pleyel, numéroté 181 186 et daté de 1926, au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).

Ce piano témoigne d'une grande époque de la facture pianistique française. Le CRR s'attachant à privilégier une approche historique et organologique des répertoires musicaux étudiés par les élèves, l'enrichissement du parc instrumental par ce piano Pleyel constitue une affirmation et un renforcement de cet axe pédagogique.

Cet intérêt a été confirmé après évaluation de l'instrument par le prestataire chargé de l'entretien du parc pianistique du CRR. Sa valeur a été estimée à 3.000 €.

Ce piano serait destiné aux élèves pianistes dès la fin du 2^{ème} cycle. A partir de ce niveau, un travail sur piano à queue est requis afin d'appréhender différemment le toucher et la sonorité de l'instrument. Le travail de la sonorité, des attaques, du phrasé nécessite un piano à queue que tous ne possèdent pas, loin s'en faut, au domicile. Par ailleurs, il permettra d'aborder le répertoire spécifique des compositeurs français de l'époque de fabrication de cet instrument à savoir Ravel, Poulenc, Auric, Milhaud, Honegger, Tailleferre.

DÉCIDE :

- 1) *d'accepter le don d'un piano ¼ de queue Pleyel (numéroté 181 186 et daté de 1926) par Madame Léopoldine Schwarz, demeurant à Neauphle-le-Château (78), au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait en 2 exemplaires,
A Versailles, le 29 avril 2014.

Le Président,



J. de Mazières
François de MAZIÈRES
Maire de Versailles

2014-04-03

N° de l'acte : 2014_04_03
Date de décision : 29/04/2014
Nature de l'acte : Autres
Objet : Acceptation du don d'un piano Pleyel par Madame
Léopoldine Schwarz au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de
Versailles (CRR).
Classification : 8.9. Culture
Rédacteur : Bénédicte Artuphel
AR reçu le : 29/04/2014
N° AR : 078-247800584-20140429-2014_04_03-AU

Pièces jointes
2014 04 03 Acceptation d'un don - piano Pleyel.pdf

Historique
29/04/14 15:24
29/04/14 15:38 Reçu Bénédicte Artuphel
29/04/14 15:47 En cours de transmission
29/04/14 15:49 Transmis en Préfecture
29/04/14 16:40 Accusé de réception reçu

